

L'an deux mille vingt-et-un, le trente novembre, le Comité de Bassin Vienne et Charente du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la Présidence de Monsieur Frankie ANGEBAULT,

**Convocation faite le 27 octobre 2021,**

**Présents titulaires :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour Communauté Urbaine du Grand Poitiers  
Madame Sylvie AUBERT pour Communauté Urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Michel GERMANEAU pour Communauté d'agglomération d'Angoulême  
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour Communauté d'agglomération d'Angoulême

**Excusés titulaires :**

Monsieur Claude BAUDIN pour Communauté d'agglomération Royan Atlantique  
Madame Pascale BELLE pour Communauté d'agglomération Grand Cognac  
Monsieur Philippe DELHOUME pour Communauté d'agglomération de Saintes  
Monsieur Jacky EMON pour Région Nouvelle Aquitaine  
Monsieur Etienne LEJEUNE pour Région Nouvelle Aquitaine  
Monsieur Hindeley MATTARD pour Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut

**Présents :**

Monsieur Matthieu ALIX pour Communauté d'agglomération d'Angoulême  
Monsieur Jean-Yves AMBAUD pour Communauté de communes Lavalette Tude Dronne  
Monsieur Philippe BOIREAUD pour Communauté de communes Cœur de Charente  
Madame Fabienne CALA pour Région Nouvelle Aquitaine  
Monsieur Matthieu CARLESSO pour Communauté d'agglomération Grand Cognac  
Monsieur Jonas COHEN pour Région Nouvelle Aquitaine  
Madame Marie-Eve DAVID pour Communauté de Communes Gémozac et Saintonge Viticole  
Monsieur Joël DAZAS pour Communauté de communes du Pays Loudunais  
Madame Sandrine DI DIO pour Communauté d'agglomération de Saintes  
Madame Alexandra LEMAGUET pour Communauté d'agglomération Royan Atlantique  
Madame Stéphanie MANDEIX pour Communauté d'agglomération d'Angoulême  
Madame Alexandra MARTINEAU pour Communauté de Communes des Vallées du Clain  
Monsieur Sylvain RIOLAND pour Communauté Urbaine du Grand Poitiers  
Madame Claudine RODET pour Communauté de Communes du Rouillacais  
Monsieur Pierre HYVERNAUT pour Communauté d'agglomération d'Angoulême

**Excusés non titulaires :**

Monsieur Philippe BOUTY pour le Département de la Charente  
Monsieur Laurent FONTENEAU pour Communauté Urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Loïc GIRARD pour Communauté de Communes du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole  
Madame Sylvie MARCILLY pour le Département de la Charente Maritime  
Monsieur Julien MENANTEAU pour Communauté Urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Christian VIGNAUD pour Communauté de Communes du Rouillacais

---

## **PRESENTATION ET POINT D'AVANCEMENT DU PROJET MODALIS**

Nouvelle Aquitaine Mobilités présente les outils Modalis déjà en service et ceux en cours de développements. Ceux en service sont le calculateur d'itinéraires Modalis, utilisé sur les sites et applications Modalis et des réseaux membres de NAM.

Ce calculateur intègre l'offre de transports en commun, mais également les opérateurs de covoiturage, la marche à pied, le vélo et le véhicule personnel.

Le Ticket Modalis est une solution de paiement et validation sur smartphone regroupant le Pass Abonnés TER, l'ensemble de la gamme routière régionale et 12 réseaux urbains, dont ceux de Rochefort, Saintes, Cognac, Angoulême et Poitiers.

Les équipes de Nouvelle-Aquitaine Mobilités négocient un appel d'offre avec dialogue compétitif pour mettre en place un MaaS à l'échelle régionale, conformément à la promesse de mobilité intégrée Modalis.

---

## **SCHEMA MULTIMODAL**

Nouvelle Aquitaine Mobilités présente les objectifs et les grandes étapes du schéma multimodal qui démarre début 2022. Un prestataire pour la réalisation des études sera désigné en Commission d'Appel d'Offres du 10 décembre. Il est souligné que l'étape d'expression et de consolidation des besoins est clef pour la réussite du schéma.

Madame LEMAGUET demande comment l'expression des usagers va être intégrée au sein du schéma multimodal, et si des enquêtes sont prévues dans la méthodologie d'étude ? NAM va proposer aux membres une méthode pour prendre en compte l'expression des usagers et l'intégrer au bon moment de l'élaboration du schéma.

Monsieur ANGEBAULT demande si un accompagnement de la concertation est prévu au marché afin de faciliter le recueil des besoins et de garantir leur représentativité, tout en étant bien conscient que cet accompagnement devra être commun à toute la Nouvelle-Aquitaine, que les membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilité doivent être en mesure de faire remonter des expressions de besoin des usagers et qu'il y a une limite budgétaire à l'étude (budget approuvé en comité syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités).

Nouvelle-Aquitaine Mobilités confirme que l'accompagnement de la concertation est bien prévu dans la prestation du bureau d'études, et qu'il y a un budget dédié pour cela, mais qui ne permet pas de couvrir la réalisation d'enquêtes. La réalisation d'enquêtes dans le cadre de cette prestation générerait des décalages planning importants. La méthodologie de concertation et son calendrier seront précisés lors des prochaines réunions.

La remontée des expressions de besoin, notamment du périurbain représenté par les communautés de commune sera accompagnée prioritairement en comité de bassin, avec une réflexion de concertation complémentaire par NAM.

Madame DI DIO demande si les horaires construits par le schéma multimodal pourront être mis en œuvre à l'occasion de la convention TER actuelle ?

Nouvelle-Aquitaine Mobilités indique que 2028-2030 est l'horizon de travail pour le schéma multimodal, tout en précisant qu'une mise en œuvre d'horaires coordonnés sur les années précédentes sera recherchée si peu d'investissement sont nécessaires. L'année de fin de la convention TER actuelle se situe entre 2024 et 2026. Ainsi, les travaux du schéma multimodal concernent la convention TER suivante, sachant que c'est la démarche Optim'TER de la Région qui porte les évolutions de desserte sur la convention actuelle.

---

## **GOUVERNANCE NAM**

Nouvelle-Aquitaine Mobilités présente le projet d'évolution de gouvernance de Nouvelle Aquitaine Mobilités dans le cadre de la prise de compétence des communautés de communes.

Au vu des sollicitations faites à NAM, plusieurs scénarios de gouvernance locale seront possibles dans les nouveaux statuts :

1. Le maintien exclusif du rôle de coordination de NAM, à l'échelle des bassins actuels
2. Un rôle élargi à la planification de projets de territoires avec un budget ad-hoc et la mise en place d'une commission locale de mobilités
3. Un rôle d'AOM

Au niveau de la gouvernance régionale, les nouveaux statuts créent deux collèges d'électeurs :

1. Pour les com-com n'exerçant pas la compétence pleinement
2. Pour les Conseils Départementaux

Pour les com-com n'exerçant pas la compétence pleinement, le montant de l'adhésion serait de 5 000€.